

aDEVA 76

Association de Défense des Victimes de l'Amiante de Seine-Maritime
119 Cours de la République - 76600 - LE HAVRE -
Tél Fax : 02 35 25 02 02

Perspectives pour l'année 2008

Chers Amis,

Nous avons à régler un problème local. En effet nous avons terminé l'année 2006 avec 1824 adhérents, et l'année 2007 avec 1822 adhérents, alors que nous avons réalisé **500 adhésions nouvelles** cette même année. Il y a donc un grand nombre d'amis qui ont oublié de renouveler leur adhésion d'une année sur l'autre.

Payer son adhésion, c'est d'abord un geste de solidarité envers les victimes présentes et à venir, mais aussi un devoir, cette cotisation est nécessaire à la bonne marche de notre association, elle lui permet de faire face à toutes les dépenses et celles-ci sont en continuelle augmentation. Il nous faudra donc nous pencher sur cette question et agir pour faire comprendre au plus grand nombre cette nécessité.

Au cours de l'année écoulée nous avons amélioré notre système informatique, en achetant le matériel pour équiper deux de nos permanences, Rouen et Fécamp. Nous pourrons ainsi traiter vos dossiers en temps réel. Nous aurons à poursuivre nos efforts pour équiper le reste de nos permanences. Nous devons continuer dans le même temps la saisie de vos anciens dossiers, **afin de pouvoir connaître le nombre de victimes par maladies** et faire la démonstration de la gravité de la situation sanitaire de notre région, l'une des plus touchée de France.

L'année qui commence ne sera pas une année tranquille, les attaques contre les acquis des victimes de l'amiante se profilent à l'horizon.

Le ministre Xavier Bertrand vient de mettre en place un groupe de travail pour étudier la possibilité de rendre le système « plus équitable », en parlant de l'allocation anticipée des travailleurs de l'amiante.

Ce groupe de travail est présidé par Jean Legarrec, ancien ministre de la mer de François Mitterrand, il doit déposer son rapport sur le bureau du ministre à la fin du mois d'avril de cette année 2008.

De quoi s'agit il en fait ? Après s'être servis de cette possibilité, pour fermer des entreprises, sans faire de plans sociaux, tels que Moulinex, Trouvay-Cauvin,

A.C.H., les patrons trouvent que l'amiante leur coûte trop cher. Le gouvernement actuel leur emboîte le pas.

En changeant les modalités d'accès au système, en voulant abandonner l'inscription des entreprises et en individualisant cet accès, en durcissant les conditions, en demandant aux victimes d'apporter eux-mêmes la preuve du nombre d'années de travail au contact de l'amiante, les organisations patronales et le pouvoir pensent faire diminuer le départ d'un grand nombre de travailleurs, de plus en passant le taux de 65 % à 60%, voire moins, du salaire brut, les travailleurs à bas salaires seraient contraints de rester au travail ou de partir dans de plus mauvaises conditions qu'aujourd'hui.

C'est une injustice qui se prépare, nous aurons à bouger sur ces questions.

La grande manifestation du 13 Octobre 2007 a été la démonstration de notre force, nous aurons encore à faire preuve de notre volonté à nous faire entendre.

De nouvelles attaques médicales se mettent en place, trois professeurs en pneumologie ont sorti un fascicule de cent pages décrivant les plaques pleurales comme de simples coups de soleil, tant et si bien que certaines caisses de Sécurité Sociale ont déjà anticipé : elles remettent en cause le taux de 5%, que nous avons obtenu.

La défense de nos droits est loin d'être terminée, la mobilisation de notre Association Nationale (ANDEVA), forte aujourd'hui de 23000 membres et de 44 associations de réseau, peut si nécessaire mobiliser rapidement pour manifester notre refus de la remise en cause de nos acquis. La vigilance reste de mise et nous espérons que vous répondrez aussi nombreux que le 13 Octobre 2007, si cela se montrait nécessaire.

Une réunion de réseau s'est tenue à Paris pour préparer l'assemblée générale de l'ANDEVA, au cours de celle-ci, plusieurs associations ont fait part de leurs difficultés financières.

Après une vaste discussion, il a été décidé d'augmenter la cotisation de 35 à 37 euros à partir du 1^{er} Janvier 2009.

Je vous remercie de votre attention !

Le Secrétaire
Michel BUSSY